



FICHE D'INSCRIPTION ET D'INFORMATION INDIVIDUELLE

SAISON 2016/2017

PRECLUB ALPIN COMPETITION

SECTION ALPIN COMPETITION

HAUT NIVEAU FIS

CADETS-JUNIORS

DATES JOURNEES INSCRIPTIONS :

Le mercredi 12 Octobre de 16h00 à 19h30 au local du ski club.

Le vendredi 14 Octobre de 17h00 à 19h30 au local du ski club.

CONDITIONS OBLIGATOIRES D'INSCRIPTION :

- **L'inscription sera effective sous réserve d'aptitude à la pratique de la discipline. Le certificat médical d'aptitude à la pratique de l'activité délivré par votre médecin est obligatoire.**
- **Aucune participation aux entraînements et diverses manifestations sportives ne sera autorisée sans le paiement préalable total de la cotisation et présentation des documents nécessaires à l'établissement de la licence.**
- **Tout dossier incomplet sera refusé.**
- **Tout parent de licencié doit 2 journées de bénévolat au ski club pour l'organisation de manifestations sportives ou extra-sportives.**

TARIFS SAISON 2016/2017

SECTION	CATEGORIE	LICENCE	COTISATION	TOTAL
SOUS/DISTRICT	MINIMES/CADETS et JUNIORS Nés en 2001 et av.	115 €	370 €	485 €
ALPIN CLUB	CADETS JUNIORS FIS - Comité Nés en 2000 et av. U18	115 €	690 €	805 €
ALPIN CLUB	MINIMES Nés en 2001 - U16	115 €	690 €	805 €
ALPIN CLUB	MINIMES Nés en 2002 - U16	88 €	690 €	778 €
ALPIN CLUB	BENJAMINS Nés en 2003 et 2004 - U14	88 €	660 €	748 €
ALPIN CLUB	POUSSINS 2 Nés en 2005 - U10	88 €	630 €	718 €
ALPIN CLUB	POUSSINS 1 Nés en 2006 - U10	88 €	550 €	638 €
ALPIN PRE- CLUB	MICROBES 2 nés en 2007 - U8	88 €	520 €	608 €
ALPIN PRE- CLUB	MICROBES 1 Nés en 2008 - U8	88 €	470 €	558 €
ALPIN PRE- CLUB	BIBERONS 2 Nés en 2009 - U6	88 €	440 €	528 €
ALPIN PRE- CLUB	BIBERONS 1 Nés en 2010 - U6	88 €	420 €	508 €

Pour tous les inscrits en pré-club et alpin compétition les skis **sont fournis et entretenus** par le club pour la saison d'hiver. Ils font donc parti de votre cotisation club. Les chaussures, bâtons et tout autre matériel ne sont pas fournis. (voir tableau)

Pourquoi une cotisation différente selon les catégories ? : Cela vient du nombre de paires de ski mis à disposition, de leur coût, de l'entretien assuré, ainsi que du nombre de séances de ski et de séances physiques annuelles.

Biberons 1: 1 paire de ski. 2 séances par semaine (environ 35 séances de 3h).

Biberons 2: 1 paire de ski. 3 séances par semaine (environ 45 séances de 3h).

Microbes 1: 2 paires de ski. 3 séances par semaine (environ 45 séances de 3h + 15 séances de physiques à l'année).

Microbes 2: 2 à 3 paires de ski. 3 séances par semaine (environ 45 séances de 3h) + 15 séances physiques à l'année.

Poussins 1: 3 paires de ski. 3 séances par semaine (environ 45 séances de 3h) + 30 séances physiques à l'année.

Poussins 2 : 3 paires de ski dont 1 paire ski à tarif adulte. 4 à 5 séances par semaine (plus de 60 séances de 3h minimum) + 30 séances physiques à l'année.

Benjamins 1 et 2 : 3 à 4 paires de ski dont 3 paires ski à tarif adulte. 5 séances par semaine (plus de 70 séances de 3h minimum) + 45 séances physiques à l'année.

Minimes 1 et 2 : 4 paires de ski à tarif adulte. 5 séances par semaine (plus de 70 séances de 3h minimum) + 50 séances physiques à l'année.

Cadets - juniors FIS Haut niveau : 4 à 6 paires de ski au tarif course. Encadrement physique et ski annuel.

Sous-district : 2 séances par semaine (environ 35 séances).

INSCRIPTIONS DE(S) ENFANTS :

Votre règlement par chèque :

- Les familles ayant plusieurs enfants inscrits au ski club bénéficient d'une réduction de 50€ sur le prix de la cotisation section pour le 2ème enfant, 100€ pour le 3ème enfant.
- Etablir le (les) règlement(s) au nom du ski club les Houches. La faculté d'un encaissement en 3 fois (octobre, novembre et décembre) est offerte aux parents qui le sollicitent.

Nom (enfants)	Prénom (enfant)	sexe	Date de naissance	Montant licence	Montant cotisation
SOUS TOTAL					
TOTAL GENERAL					

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GENERAL : Merci de remplir très lisiblement

Père de l'enfant :	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Tel portable :	Email :
Tel domicile	Tel travail :

Mère de l'enfant :	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Tel portable :	Email :

Tel domicile	Tel travail :
--------------	---------------

Autre personne a contacter en cas d'absence :	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Tel portable :	Email :
Tel domicile	Tel travail :

RESPONSABILITE CIVILE :

Compagnie:	
Adresse :	
Tel :	N° de police :

AUTORISATION PARENTALE : (A remplir impérativement pour les mineurs)

Nous soussignés Mr & Mme _____ parents de(s)
(l')enfant(s) :

Prénom : _____ Prénom : _____ Prénom : _____ Prénom
: _____

1. L' (les) autorisons à suivre les entraînements et participer aux différentes compétitions.
2. L' (les) autorisons à pratiquer le ski alpin sous toutes ses formes dans le cadre des activités du club.
3. Autorisons le responsable de l'entraînement et le club à prendre toutes les dispositions utiles en cas d'absolue nécessité et d'urgence (santé ou accident) et précisons ci-dessous toutes informations qui pourraient être nécessaires dans cette situation (diabète, asthme, malaises, allergies, antécédents, etc...):

Nom du médecin traitant : _____ Ville : _____ Tel
: _____

4. Acceptons de transmettre au ski club la fiche sanitaire individuelle FFS dès lors que notre enfant effectue des déplacements pour stage ou pour compétitions avec le ski club (voir et remplir la pièce jointe).
5. Autorisons le ski club des Houches à utiliser l'image de notre (nos) enfant(s), prise lors des activités ou des regroupements, à des fins de promotion et d'information des activités de l'association, y compris sur son site interne, son blog, son compte face book.
6. Nous avons bien noté qu'il nous est recommandé de compléter la couverture fournie par la licence en nous dotant d'une assurance individuelle accident.

7. Nous nous engageons à participer bénévolement à deux journées minimum de la vie du ski club (manifestation ou courses)

Un tableau des courses et manifestations vous sera envoyé cet automne et un planning de vos disponibilités sera établi suite aux inscriptions de chacun et communiqué pour information. Merci à tous de bien noter dans son agenda les dates de ses engagements. Nous comptons sur vous.

REGLEMENT INTERIEUR **DU SKI CLUB DES HOUCHES**

Le but de ce règlement est de préciser pour chaque jeune, coureur et chaque famille entrant ou faisant partie du SKI CLUB LES HOUCHES, ce que doit être son engagement vis-à-vis de la structure qui l'accueille, dont les dirigeants sont tous des bénévoles.

Compte tenu des efforts, tant financiers qu'humains mis à disposition par le club, pour permettre à chacun d'atteindre son meilleur niveau possible, il est donc demandé à ceux-ci de respecter certaines règles.

1) Inscription, adhésion, maintien, matériel :

1/1 - L'adhésion au club se fait par le règlement de la cotisation, remis au club à la date indiquée par le comité directeur. Toute nouvelle adhésion se fait sur avis de la commission sportive du club dans les conditions fixées par celle-ci après avis des entraîneurs.

1/2 - Tous les ans, la commission sportive examine la liste des coureurs. Le club se réserve le droit d'exclure ceux qui ne répondent pas à ce qui était attendu d'eux tant au niveau des résultats sportifs, scolaires et que du comportement.

1/3 - Tout manquement grave aux règles du club (dégradation, détournement, non respect des articles du règlement intérieur, non respect des consignes et règles de vie en groupe) peut être sanctionné par un avertissement, une exclusion provisoire de l'entraînement ou des compétitions, ou une exclusion définitive du club. Ces sanctions sont prononcées par la commission sportive ou par l'entraîneur mandaté par elle ; l'exclusion définitive du club relève du comité directeur conformément aux statuts. Une exclusion définitive ne donne droit à aucune compensation financière pour la cotisation versée.

1/4 - Toute demande de mutation doit être transmise par écrit au président du club, dans les délais prévus par le règlement FFS. Cette demande sera examinée par le comité directeur du club, qui pourra refuser le transfert si les motifs invoqués ne présentent pas de caractère de force majeure. Si la demande de mutation est maintenue après un refus, elle pourra être accordée moyennant un accord financier entre les deux parties au prorata des années d'entraînement données par le club au coureur.

1/5 - Concernant l'ensemble du matériel et notamment les paires de skis mis à disposition du coureur par le club. Il est et reste la propriété exclusive du Ski Club Les Houches. Il devra dans tous les cas lui être restitué en fin de saison hivernale. Pendant la saison il est confié à la responsabilité du skieur, qui devra en prendre le plus grand soin.

1/6 - Par l'adhésion de leur enfant au Ski Club Les Houches les parents s'engagent à participer à la vie du club. Cet engagement se traduit par leur présence en qualité de bénévole à un minimum de 2 journées lors d'une manifestation ou une course organisée par le ski club (courses, loto, slaloms parallèles, etc...).

2) Le(s) coureur(s) :

2/1 - Le coureur doit rechercher toutes les occasions de se perfectionner, de progresser. C'est le cas pour tout ce qui touche à sa préparation physique et technique, et au déroulement des compétitions auxquelles il participe.

2/2 - Le coureur doit avoir une hygiène de vie la meilleure possible ; refus de tout produit dopant ou stupéfiant, de toute consommation d'alcool, une alimentation équilibrée, des temps de repos suffisants. Il doit impérativement suivre les directives des entraîneurs à ces sujets lors des entraînements, des déplacements, en courses ou en stages.

2/3 - Les coureurs doivent se soumettre aux contrôles médicaux, tels qu'ils sont organisés par le club ou par les instances fédérales ou internationales.

2/4 - Les coureurs s'engagent à participer à toutes les séances d'entraînement et à toutes les compétitions pour lesquelles ils ont été inscrits. Toute absence, tout retard doivent être justifiés par un motif valable auprès de l'entraîneur responsable et signalé dès que possible.

2/5 - Les coureurs sont pris en charge par le club à partir du lieu et de l'heure fixés par l'entraîneur pour le rendez-vous (déplacement, stage), ou à partir de l'heure du début de l'entraînement jusqu'à ce que l'entraîneur décide la fin de celui-ci.

2/6 - Le coureur s'engage, en conformité avec les réglementations FIS et FFS, à porter systématiquement et de manière visible le logo de la station et/ou du club sur le bandeau, le bonnet ou le casque lors des compétitions et des remises de prix. Il s'engage également à porter systématiquement et en parfait état de propreté la tenue du club sur les lieux de compétition ou sur toutes manifestations afin d'assurer la visibilité des partenaires du Ski Club.

2/7 - Le coureur pourra être sollicité par les entraîneurs 1 à 2 fois par saison hivernale pour participer à un entraînement d'une catégorie plus jeune que la sienne, dans l'esprit de montrer l'exemple aux plus jeunes, créer un lien entre les catégories et aider l'entraîneur.

3) Le Respect :

3/1 - Chaque coureur s'engage à n'utiliser son forfait de remontées mécaniques que pour lui-même. A avoir un comportement exemplaire dans les files d'attente, à n'utiliser les couloirs prioritaires que dans le cadre des entraînements avec le club. Il est rappelé l'obligation de respecter le personnel des remontées mécaniques et de l'ESF et la réglementation en vigueur.

3/2 - Le coureur doit avoir des relations de respect et de politesse avec tous ceux qui constituent son environnement de skieur. Il doit être conscient qu'à travers lui, c'est l'image du club et de la station des Houches qui est en question.

3/3 - Le coureur s'engage à respecter les règles de sécurité telles qu'elles sont fixées pour la pratique du ski. Cela concerne son comportement général sur les pistes et en hors-pistes, ainsi que le respect des règles fixées pour la compétition et lors des entraînements. Il en est de même s'agissant du respect des règles de sécurité en matière de risques naturels d'avalanches.

3/4 - Le coureur s'engage à ne pas dégrader et à maintenir en parfait état de propreté les biens collectifs du club : locaux, véhicules, matériel, commun. Le coureur devra se soumettre à toutes les directives données par les entraîneurs dans ce sens.

Fait à : _____ Le : _____

LE (S) COUREUR (S)

LES PARENTS



CERTIFICAT MEDICAL
PRATIQUE DU SKI ALPIN EN COMPETITION

Je soussigné Dr
certifie avoir examinéné le
et n'avoir constaté, à ce jour, aucune contre indication à la pratique de ski alpin en
compétition.

Fait le :

A :

Cachet et Signature du médecin :



FICHE SANITAIRE

1 - ENFANT

Nom :
 Prénom :
 Date de naissance :
 Filles : Garçon :

COMITE MONT BLANC

SKI CLUB LES HOUCHES

Catégorie :
 Numéro de licence :
 Assurance personnelle :
 N° de police d'assurance :

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant)

Vaccins obligatoires	Oui	Non	Dates des derniers rappels	Vaccins Recommandés	Dates
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres(préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG					

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication ;
Attention : le vaccin anti-tétanique ne présente aucune contre-indication.
Renseignements importants en cas de déplacements en courses ou stages

3 - RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical ? oui non
 Si oui, joindre une copie de l'ordonnance récente

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance

RUBEOLE : OUI NON COQUELUCHE : OUI NON
 VARICELLE : OUI NON OTITE : OUI NON
 ANGINE : OUI NON ROUGEOLE : OUI NON
 SCARLATINE : OUI NON OREILLONS : OUI NON
 RHUMATISME ARTICULAIRE AIGU : OUI NON

ALLERGIES:

ASTHME : OUI NON MEDICAMENTEUSES : OUI NON
 ALIMENTAIRES : OUI NON AUTRES : OUI NON

Précisez la cause de l'allergie et de la conduite à tenir (si automédication le signaler) :

Indiquez ci-après les difficultés de santé et les précautions à prendre :

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, précisez :

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM :PRENOM :

Adresse:

Tél. fixe et portable domicile : Bureau :

Nom et téléphone du médecin traitant :

Je soussigné(e),, responsable légal(e) de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaire par l'état de l'enfant.

Date :

Signature :

DETAILS ET CONTENUS DE LA PRATIQUE SPORTIVE AU SEIN DU SKI CLUB DES HOUCHES - SAISON 2016/2017

Catégories	COTISATIONS ANNUELLE (hors licence)	NOMBRE DE PAIRES DE SKI FOURNIES ET ENTRETENUES	ENTRETIEN DES SKIS A L'ANNEE PRIT EN CHARGE PAR LE CLUB		NOMBRE DE SEANCES (de 3h) A LA SEMAINE		NOMBRE DE SEANCES (de 3h) APPROXIMATIVES A L'ANNEE		NOMBRE D'HEURES D'ACTIVITES APPROXIMATIVES SUR L'ANNEE	COÛT HORAIRES
			Nombre	Coût	SKI (Hiver)	PHYSIQUE	SKI HIVER	SKI ETE		
U8 / BIBERONS 1	420	1	6	90	2	0	35	0	105	Environ 4,0 €
U8 / BIBERONS 2	440	1	6	90	3	0	45	0	135	Environ 3,3 €
U10 / MICROBES 1	470	2	15	225	3	2	45	0	180	Environ 2,8 €
U10 / MICROBES 2	520	2	15	225	3	2	45	0	225	Environ 2,3 €
U12 / POUSSINS 1	550	3	25	375	3	2	45	0	225	Environ 2,4 €
U12 / POUSSINS 2	630	3	30	450	4 à 5	2	60	10	345	Environ 1,8 €
U14 / BENJAMINS 1	660	3	+ de 50	750	5	3	70	35	450	Environ 1,5 €
U14 / BENJAMINS 2	660	3	+ de 50	750	5	3	70	35	465	Environ 1,4 €
U16 / MINIMES 1	690	4	+ de 50	750	5	4	70	40	540	Environ 1,3 €
U16 / MINIMES 2	690	4	+ de 50	750	5	4	70	40	540	Environ 1,3 €
CADETS / JUNIORS	370	0	0	0	2	0	40	0	120	Environ 3 €

Remarques :

Un ski adulte coûte près du double d'un ski enfant.

A partir de U12 la cotisation ne couvre quasi plus le coût d'achat des skis : Exemple 1 paire de ski adulte sans fixations coûte 300 €.

Entretien skis : Un entretien des skis coûte au minimum 15 euros par paire de ski en magasin. Les skis sont entretenus par les entraîneurs tout l'hiver pour les entraînements et avant chaque course.

L'entretien des skis se fait également pour tous les stages d'été et d'automne.

Séances de ski : Les U14 et U16 font régulièrement au cours de l'hiver des séances dépassant les 3h (pris en exemple dans le tableau).

L'entrée au collège (à partir de U12 Poussins 2) permet aux enfants d'être libérés 1 à 2 après-midi de la semaine scolaire.

Séances de physique : A partir de U16, 4 séances d'entraînements physiques sont prévues dans la semaine scolaire. La moitié de l'été des stages physiques sont effectués pour les U14 / U16 / U18.

Vous constaterez que plus on monte dans les catégories (jusqu'à Minimes) et plus le club aide les parents financièrement (taux horaire diminuant)

